

République Française

MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE
Canton de MONTAIGU
(85500- Vendée)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 11 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars, à 20 H 00, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 6 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents :	Mrs RONDEAU Landry, Mmes BEAUNE Alexandra, TEILLIER Magali, Mrs ROBERT Sylvain, VITALI Yannick, Mmes MORISSET Mary, OUVRARD Elise, PASQUIER Laurence, PLANCHOT Armelle, VILLENEUVE Marie, Mrs BREMAND Romain, FICHET Simon, LIBAUD François, PLUCHON Pierre
Absent excusé :	Mr POUPET Dominique
Secrétaire de séance :	Mr ROBERT Sylvain

**N° 11-03-2024-08 – BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE
BATIMENTS COMMERCIAUX (EPICERIE)**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 du budget annexe BATIMENTS COMMERCIAUX (EPICERIE) arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 22 février 2024, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 11 272.39 €

Dépenses et recettes d'investissement : 59 541.01 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 272.39 €	11 272.39 €
Section d'investissement	59 541.01€	59 541.01€
TOTAL	70 813.40 €	70 813.40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 22 février 2024

Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2024 du budget annexe BATIMENTS COMMERCIAUX (EPICERIE) arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 272.39 €	11 272.39 €
Section d'investissement	59 541.01€	59 541.01€
TOTAL	70 813.40 €	70 813.40 €

Date de publication
12/03/2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Landry RONDEAU

